الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزة
ⵜⴰⵎⵙⵙⵓⵔⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵓⵏⵣⵡⴰⵢ ⴷ ⵜⵉⵍⵉⵣⵉⵣⵢⵓⵏ
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 02/24/A.T/t.e.av

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- ***Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;***
- ***Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;***
- ***Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;***
- ***Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1er Janvier 2021.***

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° **02/24/A.T** est lancée pour le recrutement de **dix (10) Techniciens d'Exploitation des Equipements Audiovisuels** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité
Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels	10 postes	- Formation en audiovisuel - BTS/ DTS ou équivalent	BAC + 2	- Image - Son

Article 2 : Principales missions

Le Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels est responsable de la préparation, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'une unité technique fonctionnelle de production, post-production ou diffusion. Il est le garant de la continuité et de la qualité technique des signaux vidéo et audio, entrants et sortants. Il est ainsi chargé de :

- Coordonner, superviser et participer à la production ou à la diffusion du contenu audiovisuel ;
- Veiller au maintien à son plus haut niveau de performance des équipements techniques ;